

Salaires à Genève : de grands écarts

A Genève, en 2000, le salaire mensuel brut s'établit à 5 714 francs dans le secteur privé. Il est supérieur de 551 francs à celui enregistré pour l'ensemble de la Suisse. En prenant les résultats du canton de Zurich, dont la structure économique est plus proche de Genève, la différence n'est que de 8 francs en faveur des salariés genevois.

La dernière publication de l'OCSTAT présente une analyse des résultats, pour le canton de Genève, de l'enquête 2000 sur le niveau et la structure des salaires en Suisse.

Parmi la foule de résultats fournis par cette enquête, la plupart confirment des situations que l'on présumait. Par exemple, plus on est formé, plus élevé est son salaire à la fin du mois. D'autres résultats ne manquent pas de surprendre, ne serait-ce que par l'ampleur des écarts observés.

Le salaire mensuel brut varie de manière sensible d'une branche économique à l'autre. Les six branches les plus rémunératrices affichent un salaire médian de plus de 7 000 francs avec, en tête, les *banques* puis l'*industrie chimique*. A l'opposé, six branches présentent un salaire inférieur à 5 000 francs, le minimum étant atteint dans les *services personnels* et l'*hôtellerie-restauration*.

En plus de ces différences entre branches, les salaires peuvent beaucoup varier dans une même branche : les salariés occupant les postes nécessitant les qualifications les plus élevées ont un salaire jusqu'à quatre fois supérieur à ceux de l'autre bout de l'échelle.

Les cadres ont évidemment des salaires plus élevés. Pour les cadres supérieurs, la branche la plus rémunératrice est, sans grosse surprise, la *banque*, avec un salaire mensuel médian de plus de 25 000 francs.

Enfin, les femmes ont des salaires plus bas que les hommes. Elles occupent plutôt des postes qui cumulent les caractéristiques négatives en matière de rémunération : branches économiques moins rémunératrices, postes nécessitant moins de qualifications, formation moins élevée, rarement cadres supérieurs ou moyens.

Afin de mesurer avec une certaine précision les niveaux de salaires et les différences entre salariés, l'échantillon de l'enquête 2000 a été élargi pour le canton de Genève.

A des fins de comparabilité, les salaires mensuels sont standardisés, c'est-à-dire qu'ils sont recalculés sur la base d'un *équivalent plein temps à 40 heures hebdomadaires de travail*. Ensuite, on prend comme indicateur le *salaire médian*, qui correspond à la valeur par rapport à laquelle la moitié des salaires sont inférieurs, l'autre moitié supérieurs.

Pour en savoir plus :

Les salaires dans le canton de Genève. Résultats de l'enquête sur le niveau et la structure des salaires en Suisse en 2000. OCSTAT, Communications statistiques n° 14, Genève, février 2003 (20 pages, prix : 15 francs).